



DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la Journée des Partenaires du vendredi 6 février 2015

La Journée des Partenaires du vendredi 6 février 2015 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Après le rappel des sujets débattus au cours de la réunion précédente, les participants ont examiné les points suivants :

- **Les difficultés rencontrées dans l'application des dispositions liées à l'élargissement des horaires de travail à la Douane**

Madame la Directrice Départementale a voulu connaître les réactions des intervenants de la chaîne de dédouanement face à l'élargissement des horaires de travail entrepris par le Service des douanes.

Le Colonel Léon GOTO, Divisionnaire adjoint de la Surveillance, a fait remarquer que les commissionnaires en douane ont la tendance de ne plus souscrire des demandes de travail rémunéré pour les opérations à effectuer de 14H00 à 18H00.

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires que les opérations à effectuer de 14H00 à 18H00 demeurent assujetties aux dispositions réglementaires concernant le travail extra-légal. Elle a rappelé également que l'habilitation de signer les demandes de travail rémunéré a été étendue jusqu'aux Chefs des brigades.

- **Les difficultés liées au fonctionnement du GUOT**

Monsieur Jean BILLIARD, Directeur de transit de la Société BOLLORE AFRICA LOGISTICS, est revenu sur le problème récurrent qui se pose au niveau du GUOT dans l'obtention du numéro de transport international (TI), qui est par ailleurs exigé pour faire établir le BESC par le Conseil Congolais des Chargeurs.

Madame la Directrice a déploré l'absence dans la salle du représentant du GUOT, qui aurait dû répondre à cette préoccupation.

Monsieur Jean Parfait TCHICAYA, Directeur Général de la Société INTERVISION, a fait savoir que l'obligation d'avoir un numéro de TI pour l'embarquement des véhicules d'occasion crée un problème d'engorgement dans les ports d'embarquement. Il a suggéré que ce numéro soit exigé à l'arrivée.

Madame la Directrice a pris acte de la préoccupation qui sera examinée avec le GUOT.

- **Les difficultés de connexion informatique**

Le Colonel Jean Didace ISSEBOU, Chef du SEPI, a informé les participants que la chute d'un pylône a provoqué des dysfonctionnements du système. Il a reconnu que depuis une semaine il se pose des problèmes de connexion. Les techniciens sont à pied d'œuvre pour y remédier.

- **La sécurisation des carnets de TEL**

Monsieur Jean Parfait TCHICAYA a signalé la circulation de quittances de TEL qui ne semblent pas provenir des carnets de TEL fournis par l'administration des douanes. Il a donc souhaité que cette dernière prenne toutes les dispositions utiles pour la sécurisation des carnets de TEL.

Le Colonel Léon GOTO, Divisionnaire adjoint de la Surveillance, a fait remarquer que le phénomène des faux carnets de TEL, connu du Service, est actuellement à l'étude au niveau de la Division. Une fiche technique y relative sera transmise à Madame la Directrice.

Le Colonel GOTO a souhaité par ailleurs que les exemplaires douteux de quittances de TEL soient communiqués à la Division pour examen et enquête.

Le Colonel Jean Didace ISSEBOU a rassuré les participants que les efforts de sécurisation des imprimés, commencés avec les déclarations, les BAE et les quittances, vont s'étendre aux autres documents utilisés dans le circuit de dédouanement.

- **L'interruption du service SMS au niveau du GUD**

Monsieur Jean Parfait TCHICAYA a signalé l'interruption du service SMS au niveau du GUD.

Le Colonel Jean Didace ISSEBOU a informé les participants que cette interruption est due à un défaut de paiement auprès du fournisseur d'accès.

- **La procédure d'enlèvement du bitume importé par la Société SGEC**

Monsieur Franklin BONGO, déclarant auprès de la Société BOLLORE ARFICA LOGISTICS, a demandé la conduite à tenir pour obtenir les autorisations d'enlèvement du bitume importé par la Société SGEC, transporté dans des conteneurs spécifiques.

Madame la Directrice a demandé qu'une correspondance soit adressée à la Direction à cet effet, afin que la Division soit instruite sur le traitement de cette catégorie de marchandises, qui revêt un caractère exceptionnel.

- **La création et le renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur Bernard TATY, représentant le Receveur principal des douanes, a informé les participants que neuf dossiers ont été transmis à la Direction Générale du Trésor. D'autres dossiers incomplets sont en instance.

Madame la Directrice a rappelé une fois de plus que la souscription des régimes suspensifs relevant des marchés d'Etat est conditionnée par :

- l'obtention de la mainlevée ;
- le dépôt à la Recette du dossier contenant la soumission cautionnée.

- **L'organisation prochaine d'une vente aux enchères publiques**

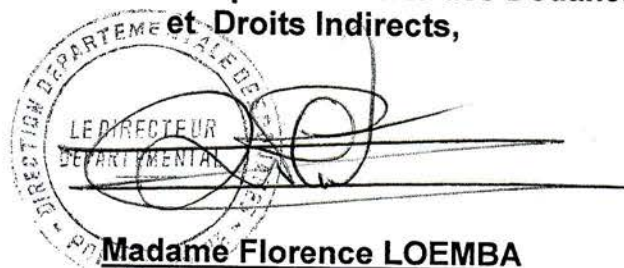
Madame la Directrice a informé les participants de l'organisation prochaine d'une vente aux enchères publiques.

Elle a attiré l'attention des partenaires au sujet de la persistance des abréviations sur les manifestes pour la désignation des destinataires réels des marchandises.

Madame la Directrice a invité les partenaires et le Service de tout mettre en œuvre pour limiter les réclamations suscitées par les ventes aux enchères publiques.

Commencée à 9H15, la réunion a pris fin à 10H20.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**



The image shows a circular official stamp of the Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects. The text inside the stamp reads 'DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS' around the perimeter and 'LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL' in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. Below the stamp, the name 'Madame Florence LOEMBA' is printed in bold black text.